

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 12 décembre 2022**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 12 décembre 2022 à 19h00 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Sylvie Lehoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert et Stéphane Lehoux, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Mme Johanne Nadeau a motivé son absence.

Cette session spéciale est exclusivement réservée pour le budget 2023 et le plan triennal d'immobilisation.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. La session est ouverte par le maire Carl Marcoux.

228-12-22 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2023
4. Adoption du programme triennal des immobilisations
5. Période des questions
6. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

229-12-22 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023

ATTENDU que conformément à l'article 954 du C.M., le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le budget de l'année financière 2023 soit adopté tel que présenté.

Que la répartition du budget est la suivante :

Recettes

Taxes	3 804 171 \$
Paiement tenant lieu de taxes	38 600 \$
Transferts gouvernementaux	279 926 \$
Recettes de sources locales et autres	270 048 \$
Total des recettes	4 392 745 \$

Dépenses

Administration générale	639 905 \$
-------------------------	------------

Sécurité publique	453 120 \$
Transport	964 977 \$
Hygiène du milieu	669 758 \$
Santé et bien-être	14 124 \$
Urbanisme et zonage	133 799 \$
Loisirs et culture	529 026 \$
Frais de financement	170 231 \$
Total des dépenses de fonctionnement	3 574 940 \$
Dépenses en immobilisations	112 371 \$
Dette – Capital	690 434 \$
Affectation Fonds réservée	15 000 \$
Total des dépenses	4 392 745 \$

230-12-22 Adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025

ATTENDU que conformément à l'article 931.1 du C.M., une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

ATTENDU que le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit;

Année 2023	3 125 000 \$
Année 2024	4 900 000 \$
Année 2025	4 800 000 \$

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

231-12-22 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Sylvie Lehoux et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour étant épuisé de clore la session. Il est 19h20.

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Greffier-trésorier et directeur général